

*Comptes
du premier exercice 1996*

BILAN en francs	<u>A l'ouverture</u> (01/01/96)	<u>Au 31.12.1996</u>
<u>ACTIF</u>		
Caisse, banques centrales, CCP (note1)		5 951 492,95
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (note1)		
. à vue		235,95
. à terme		4 145 688 720,15
Créances sur la clientèle		
. <i>Autres concours à la clientèle</i>		
Obligations et autres titres à revenus fixes		
Actions et autres titres à revenu variable		
Immobilisations incorporelles (note2)		546 943,74
Immobilisations corporelles (note2)		778 336,33
Autres actifs (note3)		256 820,00
Comptes de régularisation (note4)		4 582 401 453,69
<u>TOTAL ACTIF</u>	0,00	8 735 624 002,81
<u>PASSIF</u>		
Dettes envers les établissements de crédit (note5)		
. à vue	137 000 000 000,00	694 940,49
. à terme		
Comptes créditeurs de la clientèle - Autres dettes		
. à vue		
. à terme		
Dettes représentées par un titre (note 6)		
. Titres de créances négociables		76 860 644 400,00
. Emprunts obligataires		69 296 548 359,98
. Autres dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 7)		569 727,66
Comptes de régularisation (note8)		749 969 537,54
<u>Sous total endettement</u>	137 000 000 000,00	146 908 426 965,67
Report à nouveau	-137 000 000 000,00	-137 000 000 000,00
Résultat de l'exercice		-1 172 802 962,86
<u>Situation nette</u>	-137 000 000 000,00	-138 172 802 962,86
<u>TOTAL PASSIF</u>	0,00	8 735 624 002,81

COMPTE DE RESULTAT en francs	<u>Au 31.12.1996</u>
<u>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	-6 719 817 445,89
Intérêts et produits assimilés (note 10)	<u>568 695 786,41</u>
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	547 536 640,14
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	412 000,00
. Autres intérêts et produits assimilés	20 747 146,27
Intérêts et charges assimilées (note 9)	<u>-6 973 224</u> <u>323,53</u>
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-3 341 360 470,48
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-3 631 863 853,05
. Autres intérêts et charges assimilées	
Commissions (charges) (note 9)	<u>-384 437 647,95</u>
Gains sur opérations financières (note 11)	<u>69 148 739,18</u>
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	
. Solde en bénéfice des opérations de change	65 699 207,22
. Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	3 449 531,96
Pertes sur opérations financières	
. Solde en perte des opérations sur titres de transaction	
. Solde en perte des opérations sur titres de placement	
. Solde en perte des opérations de change	
. Solde en perte des opérations sur instruments financiers	

AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES	5 547 014 483,03
Autres produits d'exploitation : RDS (note 12)	<u>21 205 244</u> <u>879,36</u>
Charges générales d'exploitation (note14)	<u>-13 610 462,02</u>
. <i>Frais de personnel</i>	-560 821,20
. <i>Autres frais administratifs</i>	-13 049 640,82
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles	<u>-135 904,37</u>
Autre charges d'exploitation	<u>-15 644 484</u> <u>029,94</u>
. <i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	-329 099,36
. <i>Autres charges d'exploitation non bancaire (note 13)</i>	
- <i>versement à l'Etat</i>	-12 500 000 000,00
- <i>versement à la CANAM</i>	-3 000 000 000,00
- <i>Frais sur recettes RDS</i>	-144 098 650,58
- <i>Autres</i>	-56 280,00
RESULTAT ORDINAIRE	-1 172 802 962,86
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 172 802 962,86

HORS-BILAN en francs	Au 31.12.96	Au 01.01.96
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
. versement annuel à l'Etat (article 4 de l'Ordonnance n°9 6-50 du 24 janvier 1996)	150 000 000 000	162 500 000 000
Engagements de garantie		
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
.Engagements reçus d'établissements de crédit	60 000 000 000	
Engagements de garantie		
.Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus		

ANNEXE AUX COMPTES 1996 DE LA CADES

I - Faits marquants de l'exercice

La Caisse d'amortissement de la dette sociale, établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre chargé de la sécurité sociale, est créée à compter du 1er janvier 1996 pour une durée de 13 ans et un mois.

Elle est chargée d'amortir la dette du régime général de sécurité sociale constatée au 31 décembre 1995 par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et le déficit prévisionnel de l'exercice 1996, valorisés à 137 milliards de francs. Elle doit en outre verser au cours de l'exercice 1996 à la Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles la somme de 3 milliards de francs et, chaque année, au budget général de l'Etat, une somme de 12,5 milliards de francs.

Il s'agit en conséquence de son premier exercice d'activité.

Les textes fondateurs sont l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale et le décret n° 96-353 du 24 avril 1996 relatif à la caisse d'amortissement de la dette sociale.

La CADES est soumise au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par le décret du 25 octobre 1935 organisant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat. Les conditions d'application de ce contrôle ont été précisées, pour ce qui concerne le budget administratif, par l'arrêté du 29 octobre 1996.

II - Principes et méthodes comptables

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique :

Etant donné l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France ; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

Ils sont conformes au règlement n° 91.01 édité par le Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, qui transpose en droit français la directive européenne du 8 décembre 1996 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de la production à la Cour des Comptes.

1 - Principes retenus pour la présentation du bilan et du compte de résultat

L'article 2 de l'ordonnance du 24 janvier 1996 précise les missions de la Caisse :

- « Assurer la gestion et l'amortissement du capital et des intérêts de la dette de la Sécurité Sociale » ;
- « Effectuer les versements nécessaires à l'apurement des déficits de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles (CANAM) » ;
- « Verser annuellement à l'Etat une somme de 12,5 milliards de francs ».

Pour remplir cette mission, l'article 1^{er} de l'ordonnance crée une nouvelle contribution à compter du 1^{er} janvier 1996 pour une durée de 13 ans et 1 mois.

La durée et le montant de cette contribution ont été calibrés de façon à ce que la CADES puisse faire face à ses engagements.

C'est pour cette raison que les principes comptables suivants ont été retenus :

Bilan d'ouverture

➤ **Passif**

La dette de 137 milliards de francs transférée de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) à la CADES au 1^{er} janvier 1996 est comptabilisée en **dette à vue envers les établissements de crédit**. En effet, la dette transférée de l'ACOSS à la CADES était due à la Caisse des dépôts et consignations et exigible au 28 juin 1996.

Ce traitement diffère de celui du versement de 3 milliards de francs de la CADES à la CANAM ainsi que du versement à l'Etat. Une telle différence de traitement se justifie :

- s'agissant du versement à la CANAM, par son caractère exceptionnel, l'ordonnance ayant disposé que le versement ait lieu « au cours de l'année 1996 ». Le versement à la CANAM apparaît dès lors au compte de résultat en **autres charges d'exploitation non bancaires** ;

- s'agissant du versement annuel de 12,5 milliards de francs à l'Etat, en raison des dispositions de l'article 7 de l'ordonnance n° 50-96 du 24 janvier 1996, qui prévoit que « les ressources [de la CADES] sont affectées prioritairement au service et à l'amortissement de la dette contractée par la CADES, en vue de satisfaire à [ses obligations] ». Le versement à l'Etat est donc comptabilisé en **engagements donnés** au hors bilan de la CADES, pour leur montant cumulé total au cours de la durée de vie de la CADES, soit 162,5 milliards de francs. Les versements effectifs seront comptabilisés au cours de chaque exercice en **autres charges d'exploitation non bancaires** au compte de résultat, et viendront en déduction des engagements donnés au hors bilan.

La situation nette de la CADES, négative de 137 milliards de francs, résulte du transfert à la CADES de la dette de l'ACOSS à l'égard de la Caisse des Dépôts et Consignations au 1^{er} janvier 1996, sans dotation initiale en fonds propres de la CADES, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 50-96 du 24 janvier 1996.

➤ **Actif**

La CADES ne dispose d'aucun actif au 1^{er} janvier 1996.

Il convient d'indiquer pour mémoire qu'en application de l'article 9 de l'ordonnance n° 50-96 du 24 janvier 1996, la partie du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de sécurité sociale et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale qui ne sera pas vendue à la date du 31 décembre 1999 pourrait être transférée à la CADES, ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

Bilan, Compte de Résultat au 31 décembre 1996

Au cours de l'année 1996, la CADES a effectué un certain nombre d'opérations financières comptabilisées en **dettes financières à vue, à terme envers les établissements de crédit, en créances négociables et emprunts obligataires**, afin d'atteindre l'objectif qui lui a été assigné de reprendre à sa charge la dette de l'ACOSS à l'égard de la Caisse des Dépôts et Consignations avant le 28 juin 1996.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur une durée de 13 ans et 1 mois.

Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure régulièrement, et notamment à la fin de chaque exercice, que l'équilibre financier de la caisse jusqu'en 2009 est bien assuré par les prévisions actualisées d'encaissement de la CRDS, en fonction de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

2 - Contribution au remboursement de la dette sociale

Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est **affecté** à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale » (art. 6 de l'ordonnance).

Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS, du 1^{er} février 1996 au 31 janvier 2009, sont multiples. On peut distinguer :

- **D'une part**, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement...
- **D'autre part**, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

L'ordonnance prévoit également un **élargissement de l'assiette** à compter du 1^{er} janvier 1997 : sont désormais imposables les allocations familiales et l'aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées par l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) à la CADES au fur et à mesure de la collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

Pour mémoire, nous citerons comme revenus accessoires de la CADES, les revenus issus de la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de la sécurité sociale.

Aucun revenu n'a été perçu en 1996 à ce titre.

Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre chargé de la Sécurité Sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5%.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle par le réseau du Trésor Public est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1% constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5%) ainsi que des frais de dégrèvement et de non valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts, soit 3,60%.

Les montants effectivement encaissés par la CADES au titre de la CRDS de l'exercice 1996 sont retracés en « **Autres Produits d'exploitation non bancaires** » au compte de résultat.

Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « **Autres charges d'exploitation non bancaires** ».

Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le décret du 23 mai 1996 modifiant le Code de la sécurité sociale et qui fixe le principe de la mise en œuvre des **droits constatés** pour les organismes du régime général de sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice de 1996 les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif. C'est le cas, par exemple, des contributions assises sur les revenus salariaux de décembre 1996 qui ne seront effectivement recouvrées par l'ACOSS qu'au premier trimestre 1997.

Cette règle s'applique également aux produits de placement par capitalisation qui génèrent une inscription d'intérêts au compte du bénéficiaire le 31 décembre 1996, même si la CRDS n'est

effectivement recouvrée qu'en 1997 (ex : contrats d'assurance-vie en FRF, contrat d'épargne logement, PEP...).

La CRDS perçue sur les revenus de placements est comptabilisée sur la base de l'encaissement reçu à ce titre par la CADES du fait de l'impossibilité d'évaluer les montants à recevoir dans les délais compatibles avec le calendrier d'arrêté des comptes de la CADES.

Afin de pouvoir comptabiliser ces **produits à recevoir**, la CADES reçoit des organismes de recouvrement une notification des montants rattachables à l'exercice 1996 et non encore encaissés.

Cette notification tient compte de la CRDS dont le recouvrement est incertain conformément au décret précité organisant le régime des droits constatés pour les organismes de Sécurité Sociale. Calculée sur une base statistique en fonction des taux de recouvrements historiques, elle permet de définir le fait générateur du produit de la CRDS pour la CADES comme étant **l'encaissement par les organismes collecteurs des contributions dues au titre d'un exercice**.

3 - Opérations en devises

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multi-devises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en Francs au cours en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en Francs au cours en vigueur, lors de leur inscription au compte de résultat ;
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

4 - Pensions livrées sur titres

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit ou en créances sur la clientèle, en fonction de la nature des contreparties avec lesquelles la CADES conclut les opérations.

5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

6 - Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal, augmenté des dettes rattachées.

Les emprunts obligataires en devises sont convertis en Francs au cours comptant en date d'arrêté.

Les primes d'émission constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat des l'émission de la dette, en "commissions".

7 - Provision pour risques et charges

La CADES ne constate pas de provision pour risques à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

8 - Contrats d'échange de taux ou de devises

Les contrats d'échange de taux sont conclus à des fins de désensibilisation de l'établissement au risque de taux, en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le Conseil d'Administration dans le cadre de la stratégie de couverture des risques de taux et de change.

Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Ces contrats sont traités comptablement selon les règles et méthodes applicables aux opérations de couverture affectée : la prise en compte des résultats est symétrique à celle de l'élément couvert.

9 - Fiscalité

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires.

III TABLEAUX SYNTHETIQUES:

COMPTE DE RESULTAT RESUME au 31/12/1996

(En millions de francs)

Produits de la CRDS	21 205
Charges d'intérêts	(6 973)
Commissions bancaires	(384)
Produits d'intérêts	638
Résultat financier	(6 719)
Frais de recouvrement de la CRDS	(144)
Charges générales	(14)
Frais généraux d'exploitation	(158)
<u>Excédent d'exploitation :</u>	14 328
Versements à l'Etat et à la CANAM	(15 500)

Déficit de l'exercice

(1 172)

SITUATION BILANTIELLE SYNTHETIQUE au 31/12/1996

(En millions de francs)

DETTE INITIALE : reprise du financement de la dette de l'ACOSS par la CDC	137 000
(EXCEDENT) DEFICIT DE L'EXERCICE	1 172
	<hr/>
DETTE RESTANT A REMBOURSER A LA DATE DE CLOTURE	138 172
Représentée par :	
<u>-des passifs externes contractés :</u>	
.dette financière à court terme	76 861
.dette obligataire	69 296
.comptes de régularisation passif et divers	751
	<hr/>
	146 908
<u>- déduction faite des actifs détenus :</u>	
.placements financiers auprès des banques et établissements de crédit	(4 146)
.comptes de régularisation actif et divers	(4 590)
	<hr/>
	(8 736)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 1996

(En millions de francs)

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Encaissement de la CRDS			18 926
Décaissements :			
charges financières nettes des produits			(7 436)
versements Etat et CANAM			(15 500)
			<hr/>
			(4 010)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dettes financières à court terme			76 488
Dettes financières à long terme			68 670
Remboursement CDC			(137 000)
Placements financiers			(4 143)
			<hr/>
			4 015
AUGMENTATION	NETTE	DES	5
LIQUIDITES			

IV-Notes sur les comptes

Les notes détaillées suivantes se rapportent aux différents postes des bilan ,compte de résultat et hors bilan

Note 1 - Les opérations de trésorerie et interbancaires

En francs <i>En fonction de la durée de vie résiduelle</i>	1996				Total
	<= 3 mois	> 3 mois <=1an	>1an <=5ans	>5ans	
1) BANQUES CENTRALES, CCP	5 951 492,95				<u>5 951 492,95</u>
Banques centrales	5 951 492,95				5 951 492,95
2) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT					<u>4 145 688 956,10</u>
. A vue :					235,95
. A terme :	4 145 688 720,15				4 145 688 720,15
Titres reçus en pension livrée à terme :	4 142 917 773,00				4 142 917 773,00
. <i>dont pensions sur Bons du Trésor</i>	752 171 721,00				752 171 721,00
. <i>dont pensions sur obligations</i>	2 332 383 442,00				2 332 383 442,00
. <i>dont pensions sur titres propres</i>	980 976 984,00				980 976 984,00
Créances rattachées	2 770 947,15				2 770 947,15
<u>TOTAL CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>	4 151 640 413,10				<u>4 151 640 649,05</u>

Note 2 - Les immobilisations incorporelles et corporelles

En 1996, il s'agit d'immobilisations d'exploitation.

En francs	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Amortissements & provisions	Valeur nette au 31.12.96
<u>1) Immobilisations incorporelles</u>		<u>621 286,85</u>			<u>621 286,85</u>		<u>546 943,74</u>
Logiciels		621 286,85			621 286,85	74 343,11	546 943,74
<u>2) Immobilisations corporelles</u>		<u>839 897,59</u>			<u>839 897,59</u>		<u>778 336,33</u>
Matériels divers		839 897,59			839 897,59	61 561,26	778 336,33
TOTAL		<i>1 461 184,44</i>			<i>1 461 184,44</i>	<i>135 904,37</i>	<i>1 325 280,07</i>

L'amortissement est linéaire ; sur trois ans pour les logiciels et sur cinq ans pour les immobilisations corporelles.

Note 3 - Les autres actifs

AUTRES ACTIFS	1996
En francs	
<u>1) Instruments conditionnels achetés :</u>	
Instruments de taux d'intérêt	
Instruments de cours de change	
Autres instruments conditionnels	
Provision pour dépréciation des instruments conditionnels achetés	
Valeur nette des instruments conditionnels achetés	
<u>2) Débiteurs divers</u>	
Dépôts de garantie versés	
Autres débiteurs divers sur opérations financières	
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement	256 820,00
Autres débiteurs divers	
<u>3) Autres</u>	
<u>TOTAL AUTRES ACTIFS</u>	256 820,00

Note 4 - Les comptes de régularisation actifs

COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS En francs	1996
<u>Produits à recevoir :</u>	<u>2 614 127 391,18</u>
. Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	21 974 806,95
. Sur opérations à terme de devises	207 459 471,48
. Sur recettes RDS	2 384 693 112,75
. Autres produits à recevoir	
<u>Charges à répartir :</u>	<u>485 887 616,54</u>
. Primes d'émission des emprunts obligataires	485 887 616,54
. Primes de remboursement des titres à revenu fixe	
. Autres charges à répartir	
<u>Charges constatées d'avance :</u>	<u>895 873 593,97</u>
. Charges constatées d'avance sur frais de fonctionnement	612 145,50
. Intérêts précomptés des TCN émis	895 261 448,47
. Autres charges constatées d'avance	
<u>Autres comptes de régularisation</u>	<u>586 512 852,00</u>
<u>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS</u>	<u>4 582 401 453,69</u>

Note 5 - Les opérations de trésorerie et interbancaires

En francs <i>En fonction de la durée de vie résiduelle :</i>	1996				Total
	<= 3 mois	> 3 mois <=1an	>1an <=5ans	>5ans	
1) BANQUES CENTRALES, CCP					0,00
2) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	694 940,49				694 940,49
. <u>A vue :</u>					
Comptes ordinaires créditeurs	694 940,49				694 940,49
. <u>A terme :</u>					0,00
TOTAL DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	694 940,49				694 940,49

Note 6 - Les dettes représentées par un titre

En francs En fonction de la durée de vie résiduelle	1996				Total
	<= 3 mois	> 3 mois <=1an	>1an <=5ans	>5ans	
<u>1) TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES</u>					
Billets de trésorerie émis en Francs	23 650 000 000	11 345 000 000			34 995 000 000,00
BMTN émis en Francs					
Papiers commerciaux émis (devises)	26 083 457 400	15 782 187 000			41 865 644 400,00
Autres titres de créance négociables émis en devises					
Dettes rattachées					
Total Titres de créances négociables	49 733 457 400	27 127 187 000			76 860 644 400,00
<u>2) EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>					
Emprunts obligataires émis en Francs			18 859 000 000,00	29 422 000 000,00	48 281 000 000,00
Emprunts obligataires émis en devises			10 474 000 000,00	9 010 800 000,00	19 484 800 000,00
Dettes rattachées			747 587 748,34	783 160 611,64	1 530 748 359,98
Total Emprunts obligataires			30 080 587 748,34	39 215 960 611,64	69 296 548 359,98
<u>3) AUTRES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</u>					
Total Autres dettes représentées par un titre					
<u>TOTAL DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</u>	49 733 457 400	27 127 187 000	30 080 587 748,34	39 215 960 611,64	146 157 192 759,98

Note 7 - Les autres passifs

AUTRES PASSIFS En francs	1996
<u>1) Créiteurs divers</u>	<u>561 620,56</u>
Dettes fiscales	39 778,64
Dettes sociales	221 604,03
Autres créiteurs divers	300 237,89
<u>2) Autres</u>	<u>8 107,10</u>
<u>TOTAL AUTRES PASSIFS</u>	<u>569 727,66</u>

Note 8 - Les comptes de régularisation passifs

COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS	1996
En francs	
<u>Charges à payer</u>	<u>96 083 282,71</u>
. Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	30 854 668,49
. Sur opérations à terme de devises	35 720 291,90
. Commissions à payer sur opérations de marché	6 926 864,56
. Charges à payer sur frais de fonctionnement	8 623 779,94
. Frais à payer sur recettes RDS	13 947 497,00
. Autres charges à payer	10 180,82
<u>Produits constatés d'avance</u>	<u>302 379 913,73</u>
. primes d'émission des emprunts obligataires	302 379 913,73
<u>Autres comptes de régularisation</u>	<u>351 506 341,10</u>
<u>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS</u>	<u>749 969 537,54</u>

Note 9 - Le coût de l'endettement

CHARGES D'INTERET et COMMISSIONS	1996
En francs	
<u>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>	<u>3 341 360 470,48</u>
Intérêts sur dettes à vue	
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	1 563 371,83
Intérêts sur emprunts au jour le jour	
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	
Intérêts sur dettes à terme	
Intérêts sur emprunt relais en Francs, sur emprunt CDC et prêt ACOSS :	3 077 158 870,74
Intérêts sur emprunt syndiqué	219 102 443,36
Autres intérêts et charges assimilées	43 535 784,55
<u>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</u>	<u>3 631 863 853,05</u>
Charges sur dettes constituées par des titres	
Intérêts sur titres de créances négociables émis en Francs	886 446 765,64
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises	1 433 370 568,27
Intérêts sur emprunts obligataires en Francs	1 016 532 857,64
Intérêts sur emprunts obligataires en devises	242 346 906,49
Autres charges sur dettes constituées par des titres	53 156 573,34
Autres intérêts et charges assimilées	10 180,82
<u>COMMISSIONS</u>	<u>384 437 647,95</u>
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	37 743 555,55
Commissions sur titres de créances négociables émis	16 693 935,65
Commissions sur emprunts obligataires	327 238 552,32
Autres commissions sur opérations sur titres	2 761 604,43
<u>TOTAL CHARGES D'INTERET ET COMMISSIONS</u>	<u>7 357 661 971,48</u>

Note 10 - Les produits de trésorerie

PRODUITS D'INTERET et COMMISSIONS	1996
En francs	
<u>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>	<u>547 536 640,14</u>
Intérêts sur opérations à vue	
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1 369 756,92
Intérêts sur prêts	
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	
Intérêts sur opérations à terme	
Intérêts sur prêts en Francs	
Intérêts sur prêts en devises	
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	136 789 785,85
Autres intérêts	409 377 097,37
<u>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</u>	<u>412 000,00</u>
Intérêts sur titres de placement et d'investissement	
Autres intérêts sur opérations sur titres	412 000,00
<u>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</u>	<u>20 747 146,27</u>
<u>TOTAL PRODUITS D'INTERETS ET COMMISSIONS</u>	568 695 786,41

Note 11 - Gains sur opérations financières

GAINS SUR OPERATIONS FINANCIERES En francs	1996
<u>SOLDE EN BÉNÉFICE DES OPÉRATIONS DE CHANGE</u>	<i>65 699 207,22</i>
Emprunt en Florins non couvert	48 443 828,99
Papiers commerciaux	17 255 378,23
- en NLG	- 13 093,19
- en DEM	- 30 116,65
- en ITL	<i>103 269,55</i>
- en GBP	323 637,04
- en CHF	- 803 982,16
- en XEU	22 548,53
- en USD	17 706 942,36
- en JPY	- 53 827,25
<u>SOLDE EN BENEFICE DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</u>	<i>3 449 531,96</i>
intérêts sur swaps de devises	12 329 393,50
intérêts sur swaps de taux	- 8 879 861,54
<u>TOTAL GAINS SUR OPERATIONS FINANCIERES</u>	<i>69 148 739,18</i>

Note 12 - Les recettes RDS

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	1996
<u>RECETTES RDS NETTES</u>	
En francs	
<u>RECETTES RDS NETTES SUR EXERCICE EN COURS :</u>	<i>21 061 146 228,78</i>
Recettes RDS ACOSS (sur traitements et salaires)	19 394 173 823,12
Recettes RDS sur patrimoine	1 014 207 130,85
Recettes RDS sur produits de placement	90 080 156,29
Recettes RDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	4 062 236,87
Recettes RDS sur gains aux jeux	78 728 280,72
Recettes RDS avant ventilation (1)	479 894 600,93
<u>RECETTES RDS SUR EXERCICES ANTERIEURS :</u>	
Recettes RDS ACOSS (sur traitements et salaires)	
Autres recettes RDS	
<u>TOTAL RECETTES RDS NETTES</u>	21 061 146 228,78

Les recettes RDS sont présentées nettes des frais d'assiette et de recouvrement, et des autres frais.

(1) La ventilation des recettes RDS autres qu'en provenance de l'ACOSS et du RDS sur patrimoine n'a été mise en place qu'à partir du 01/12/96.

Ces 480 millions de RDS correspondent donc aux encaissements de RDS sur produits de placement, RDS sur vente de bijoux et métaux précieux et RDS sur gains des jeux pour les mois de février à novembre 1996.

Note 13 - Les autres charges d'exploitation non bancaire

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE En francs	1996
<u>FRAIS SUR RECETTES RDS</u>	<u>144 098 650,58</u>
<u>VERSEMENTS EFFECTUES CONFORMEMENT AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA CADES :</u>	<u>15 500 000 000,00</u>
Versement à l'Etat	12 500 000 000,00
Versement à la CANAM	3 000 000 000,00
<u>AUTRES ELEMENTS</u>	<u>56 280,00</u>
<u>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE</u>	15 644 484 029,94

Note 14 - Les charges générales d'exploitation

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION En francs	1996
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	<u>560 821,20</u>
Salaires et traitements	412 222,44
Charges sociales	148 598,76
<u>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</u>	<u>13 049 640,82</u>
Impôts et taxes	39 778,64
Services extérieurs	13 009 862,18
<i>. dont rémunération du personnel mis à disposition</i>	<i>1 128 896,10</i>
TOTAL CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	13 610 462,02

Note 15 - Les opérations en devises

En francs	1996	
	Devises à recevoir	Devises à livrer
<u>1) OPERATIONS A TERME</u>		
<u>A) Opérations de couverture négociées de gré à gré</u>		
Change à terme contre Francs	43 295 345 400	
Swaps de devises contre Francs	10 474 000 000	
Opérations devises contre devises		
<u>B) Autres opérations négociées de gré à gré</u>		
Change à terme		
<u>2) OPERATIONS AU COMPTANT</u>		
Opérations négociées de gré à gré		1 395 999 878,24

La CADES ne réalise que des opérations négociées de gré à gré.

Note 16 - Les marchés à terme d'instruments financiers

En francs	1996		
	Francs	Devises	Total
<u>1) INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</u>			
<u>A) MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES</u>			
Opérations fermes de couverture . Achats de contrats de taux . Ventes de contrats de taux . Autres			
Autres opérations fermes			
Opérations conditionnelles de couverture . Achats d'options de taux . Autres			
Autres opérations conditionnelles			
<u>B) GRE A GRE</u>			
Opérations fermes de couverture - Echanges de taux en Francs (swaps) - FRA - Autres	10 580 000 000,00		10 580 000 000,00
Autres opérations fermes			
Opérations conditionnelles de couverture . Achats d'options de taux . Caps . Floors . Collars . Autres			
Autres opérations conditionnelles			
<u>2) AUTRES INSTRUMENTS</u>			
Instruments de cours de change Marchés organisés et assimilés Gré à gré			
Autres instruments Marchés organisés et assimilés Gré à gré			

Note 17 - Les autres engagements hors-bilan

En francs	1996		
	Francs	Devises	Total
<u>1) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</u>			
Engagements reçus			
. <u>D'établissements de crédit</u>			
Emprunt syndiqué multidevises	60 000 000 000,00		60 000 000 000,00
Autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit			
. <u>De la clientèle</u>			
Engagements donnés			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagements reçus			
De la clientèle			
<u>2) ENGAGEMENTS DE GARANTIE</u>			
Engagements donnés			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagements reçus			
D'établissements de crédit			
De la clientèle			
<u>3) ENGAGEMENTS SUR TITRES</u>			
Titres à recevoir			
Titres à livrer			
<u>4) AUTRES ENGAGEMENTS</u>			
Engagements donnés			
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme			
Engagements de retraite			
Autres			
Engagements reçus			
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme			
Autres			